



**Commission Locale de l'Eau (CLE)
Comité de Suivi de la
Stratégie de Gestion des Zones Humides (CS-SGZH)**

**Compte rendu de la réunion du 7 mai 2021
à Port Leucate – 14h30**

Personnes présentes : ABELANET Pierre (Fitou), ARMANGAU Alexis (PNR Narbonnaise), ARSENTO Rémi (OFB), BANET Renée (Saint-Hippolyte), BARRERA Anahi (AE), BEDOS Régis (Saint-Hippolyte), BISE Eric (PMM), BOYER CORCUFF Marie Laure (CLE Nappes du Roussillon), BRETON Marie (Leucate), CAMILLE Valentine (RIVAGE), DEDEBANT Estelle (Opoul-Perillos), DEVIC Bernard (Caves), DUC Gaël (Poissons du soleil), DUMONTIER Marc (PMN GL), FONBONNE Laurence (RIVAGE), FORMENTO (C3SM), GERBER Mariette (Treilles), GOT Alain (Saint-Laurent-de-la-Salanque), GUIRADO Marie-Laure (Le Barcarès), LOUBIE Bernard (Salses-le-Château), MAILHEAU Marie (RIVAGE), NAVARRO Charles (FDC 66), NOEL Jean-Alexis (RIVAGE), PELLET (C3SM), REKAS Laurence (Salses-le-Château), ROLLAND Claude (CDV 11), ROQUES Christine (ECCLA)

Personnes en visio : BENZERIEU ARTES David (CCI 11), BURAI Jean-Louis (DDTM 11, MISE), BLANC Julie (CD 66), GILOT Fabien (GOR), HRYNYSZYN Daniel (EID), LARTAUD Franck (CCNPO), MARTINEZ Théophile (PMM), MATHONNEAU Christian (UFC), ROBERT Julien (RIVAGE), STEZKORN Sylvie (CD11), VILA Francis (SPNLR)

Personnes représentées (mandat) : BERG Patrick (DREAL), MURCIA David (Conchyliculteurs), PY Michel (GN), THERON-CHET Marie-Christine (CD 11)

Personnes excusées : ALENGRY Christelle (CA 66), ALQUIER Agnès (CA 11), BARRE Nathalie (Pôle relai lagunes), BERTON Erwan (Prud'homie Leucate), BOSC Nadine (AE RM&C), CODORNIU Didier (CR Occitanie), DESSALES Florence (CDL), DUMEUNIER Vincent (CD 11), ESCARE Andrée (Salses-le-Château), FERRAND Alain (Le Barcarès), JACQUOT Cyprien (DDTM 66), LACUVE Jean (GIP Leucate), LECAT Gabriel (DREAL), LOLIO Gilles (CDL), MONTSARRAT Isabelle (Nature Barcarès pluriel), PARES Albert (FDP 66), SABATE Lydia (DDTM 66), ROLLAND Martine (CD 66), VANPEPERSTRAETE Emeline (CR Occitanie), VERGNE Philippe (CA 11).

* En bleu : membres de la CLE (présents ou représentés : 24, quorum à 21)

Ordre du jour

- Bilan et programme d'actions SAGE
- Présentation du SDAGE RMC 2021-27
- Avis de CLE
- Bilan et programme d'actions SGZH
- Questions diverses

Les diaporamas joints présentent les principales actions. Dans le compte-rendu ci-dessous seront développés les principaux commentaires et les remarques des participants.

Monsieur Alain GOT, Vice-Président de la CLE, remercie les membres de leur venue et explique que les invitations sont soit au titre de la CLE soit au titre de la SGZH. Il informe que le quorum de la CLE est atteint. Il excuse M. Michel PY, le président, retenu par ailleurs. Il donne la parole à l'animatrice SAGE - Marie MAILHEAU.

I. SAGE Salses-Leucate

MM rappelle que les périmètres imbriqués impliquent une forte gouvernance entre les documents de gestion et des actions communes. En conséquence, il y a si possible regroupement des réunions pour gain de temps et déplacement.

Des documents de séance ont été envoyés, malheureusement tardivement. L'ensemble des données sont disponibles ainsi que le Bilan d'activité et tableau de bord complets sur <http://rivage-salses-leucate.org> ou sur demande.



**Commission Locale de l'Eau (CLE)
Comité de Suivi de la
Stratégie de Gestion des Zones Humides (CS-SGZH)**

**Compte rendu de la réunion du 7 mai 2021
à Port Leucate – 14h30**

1. Planification - concertation

- **Le Tableau de bord :**

On peut noter une bonne progression des actions : diminution progressive des actions non démarrées, démarches préalables ou en cours de réalisation au profit des actions terminées. A noter que les actions abandonnées (1 de plus en 2020 - ARS de Saint-Hippolyte pour raison foncière) sont parfois reprises plus tard. Importance du nombre d'actions sur la qualité du milieu : vient logiquement du SAGE, mais aussi sur les ZH et la biodiversité : grâce à N2000 et SGZH. Actions sur la ressource en eau : principalement un soutien aux actions menées par 2 autres SAGE (nappes Roussillon et Orb-Libron) mais aussi pour le Karst.

- **L'animation :**

Suite aux élections 2020 petite modification de la CLE : AP modificatif signé en janv. 2021.

> ACTIONS 2021 : nouvelle modification suite aux prochaines élections départementales et régionales.

En ce qui concerne les avis, la CLE a été consultée 6 fois en 2020 dont 5 pour des avis d'expert RIVAGE (en commun avec ZH et/ou N2000). Un avis CLE, favorable (enjeux étant compatibles), pour une DIG sur l'Agly.

> ACTIONS 2021 : si le projet de STEP Le Barcarès avance, il y aura un avis. Remise en route des commissions de la CLE : proposition de travail sur un diagnostic agricole et une stratégie validés par la CLE pour être prêts à répondre si opportunité de nouveau PAEC ou autres mesures agro-environnementales.

2. Amélioration des connaissances

- **Suivis paramètres physiques Eau :**

Observation d'un réchauffement à travers les températures minimales qui sont de plus en plus souvent élevées (2018 et 2021 notamment). En revanche, relative stabilité de la salinité avec la présence de 3 graus qui tamponnent (et 2020 moins salée que 2019 grâce aux précipitations).

- **Macrophytes STEP 2020**

2020 est une "bonne année" (progression par rapport à 2019) : l'anse de la Roquette très confinée (piège à nutriments) a même eu un état pas trop mauvais. Comme d'habitude on observe un impact des STEP relativement limité (avec une mention TB pour Fitou).

- **Herbiers 2020**

2020 est une année pluvieuse ce qui a logiquement affectés l'état des herbiers. Par rapport à 2010 on a progressé mais chaque année pluvieuse montre des impacts sur les herbiers.

A noter également l'atteinte des bordures de l'étang pour les limites supérieures qui contraignent forcément les possibilités de progression.

- **REMI-REPHY**

Ce sont les suivis sur la batério et le phytoplancton, donc des suivis sanitaires qui ne visent pas à qualifier la qualité du milieu.

Une fermeture en avril suite à un dépassement des seuils bactériologiques a provoqué une réunion de concertation (Conchyliculteurs, police de l'Eau, EPCIFP, RIVAGE) pour discuter des améliorations possibles des rejets par temps de pluies.

- **Actions 2021**

L'ensemble des suivis seront poursuivis en 2021. Potentiellement va s'ajouter une cartographie complète des herbiers à travers la démarche Natura 2000 (évaluation de l'état de conservation de l'habitat lagunaire), ainsi qu'un suivi DCE en 2021 (état complet ?).

3. Actions qualité de l'eau

- **Maîtrise des apports directs**

- Assainissement



**Commission Locale de l'Eau (CLE)
Comité de Suivi de la
Stratégie de Gestion des Zones Humides (CS-SGZH)**

**Compte rendu de la réunion du 7 mai 2021
à Port Leucate – 14h30**

- **Fitou** : Schéma directeur d'assainissement et programme de travaux défini (2019). Travaux encore en stand-by car compétence eau/assainissement par CCCSM suspendue par le Conseil d'Etat.
Cas particulier des réseaux de copropriété Port Fitou : canalisation de transfert entre Port Fitou et la STEP (assistance pour mettre à plat la problématique).

> ACTIONS 2021 : "re-transfert" des budgets eaux/assainissement et donc reprise des projets ?

- **Le Barcarès** : Prévission dépôt Dossier Loi sur l'Eau pour la STEP avant mi-2020, mais pas fait. Actuellement PMM analysent les études d'AVP. Calendrier de dépôt des dossiers réglementaires pas encore arrêté. Les travaux seront soumis au régime de l'Autorisation Environnementale.

>ACTIONS 2021 : dépôts des dossiers.

- **Opoul** : Schéma directeur achevé mais... étude complémentaire pour le by-pass sur ZH.

> ACTIONS 2021 : rendu étude 1^{er} semestre.

- **Saint-Laurent-de-la-Salanque** : Réunion de pré-diagnostic 24 septembre sur thématiques eaux pluviales et eaux usées pour CCTP. Le CCTP a été finalisé.

> ACTIONS 2021 : choix du prestataire.

- **Saint-Hippolyte** : Début travaux en 2019. Actuellement les travaux de reprofilage du fossé Chemin de la Mer sont en cours de finalisation.

> ACTIONS 2021 : travaux dont optimisation des bassins de rétention et aménagement des franchissements des fossés.

- Pluvial

Saint-Hippolyte : travaux en cours, retards constatés.

- **Maîtrise des apports diffus**

- Vert demain

- PAPPH en œuvre : Fitou, Caves, Saint-Hippolyte, Saint-Laurent-de-la-Salanque et Salses-le-Château.

- Label : Terre Saine = Caves et Fitou (et les 2 départements), 3 gr =Salses-le-Château, Treilles, Opoul-Perillos et Saint-Hippolyte, 2 gr = Saint-Laurent-de-la-Salanque. Journée Jury FREDON.

- Rappel : la labellisation va plus loin que réglementation et permet un contrôle régulier des pratiques (Saint-Laurent-de-la-Salanque en 2020).

> ACTIONS 2021 : Continuer accompagnement communes, moins de temps consacré mais toujours un suivi assuré pour aller vers la limitation de la consommation de l'eau et des produits sur cimetières/stades.

- PAEC :

- Fin 2019 AE a lancé un projet pour mettre en place des expérimentations de paiements pour services environnementaux (PSE dans la continuité des MAEC). RIVAGE n'a pas pu s'engager dans la démarche, mais CCCSM oui. RIVAGE suit concertation pour mise en œuvre du projet sur le territoire de RIVAGE.

- En 2020, suivi instruction des dossiers (problématiques sur certains dossiers) + animation des MAEC suite à une prolongation actée pour exploitants engagés en 2016 et 2017 (suivi des démarches administratives).

> ACTIONS 2021 : Suivis des contrats dans le cadre de la mesure de prorogation pour 2021 (transition PAC accordée en 2021) + mise en œuvre du PSE CCCSM sur les communes de RIVAGE + diagnostic AGRI pour futures MAEC.

- MO AUTRE :

- ARLS : Saint-Hippolyte et Opoul-Périllos (existant amélioré en 2019) sont en stand-by en raison de difficultés soit foncières soit financières. Salses-le-Château réflexion pour améliorer l'existant (RIVAGE : info et partenaires utiles).

- DIG : assistance à maîtrise ouvrage commune et SMBVA sur diagnostic environnement (mais pas notre compétence), travaux en 2021.



**Commission Locale de l'Eau (CLE)
Comité de Suivi de la
Stratégie de Gestion des Zones Humides (CS-SGZH)**

**Compte rendu de la réunion du 7 mai 2021
à Port Leucate – 14h30**

• **Remarque :**

- ECCLA (Mme Roques) : quid de la fermeture et de l'ouverture du grau ?

Réponse : la DDTM/DML avec Parc marin ont pris la décision qu'il ne fallait pas plus mettre les barrages. Une période d'études a été prévue pour 2019 - 2021 :

- étude hydro : pas de retour
- étude poissons : quelques résultats en 2020 mais compléments sont en cours d'acquisition
 - pas de restitution de ces études pour l'instant

Pourparlers toujours en cours pour savoir quelles pratiques mettre en place par les pêcheurs pour pallier à cette "perte".

- Mme Roques (ECCLA) : quid des apports diffus provenant des routes, autoroutes et chemin de fer ?

Réponse : en ce qui concerne les voies ferrées, en 2020 une charte de meilleures pratiques phytosanitaires est en cours d'élaboration par la SNCF au niveau national et pas que sur les zones naturelles. Dans les pratiques actuelles, le long de cours d'eau il n'y a pas de traitements. Localement des travaux ont posé la question de l'opportunité de mise en place de géotextile mais le dimensionnement des travaux actuels (et les pratiques manuelles) ne sont pas adaptés seulement 100ml concernés.

En ce qui concerne les routes : HAP seulement trouvée en 2012. Dans les suivis chimiques ce ne sont pas les molécules qui ressortent le plus. Le cocktail de produits phytosanitaires restent plus préoccupant car récurrent dans la lagune (même s'il n'y a pas eu de dépassement de seuil lors du dernier suivi). Ça reste une problématique intéressante, mais les moyens d'y répondre sont limités.

- Mme Gerber (Treilles) : pourquoi l'aldrine est ressortie dans les suivis de l'état chimique alors que c'est interdit ?

Réponse : achat frontalier peu probable, la présence vient plus certainement de la rémanence de cette molécule.

- Mme Gerber (Treilles) : l'augmentation de la température a-t-elle un effet sur la production conchylicole

Réponse : pour l'instant pas d'effet constaté.

2. Présentation SDAGE (Agence de l'Eau)

Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) est décliné par les SAGE à l'échelle locale. On en est au 3ème cycle de gestion de la DCE, car le SDAGE est révisé tous les 6 ans de façon consultative. Le projet de SDAGE 2022-27 a été validé par le comité de bassin (qui est comparable à la CLE mais à l'échelle du bassin RM) en septembre 2020.

3 grands piliers dans le SDAGE :

- Orientations fondamentales (OF) et dispositions qui vont s'appliquer sur le territoire
- Objectifs pour toutes les masses d'eau
- Programme de Mesures (PDM)

Les évolutions et nouveautés du SDAGE :

- Renforcement de l'adaptation au changement climatique
- Renforcement de l'action des CLE et des SAGE pour la partie concertation et gouvernance
- Recherche de plus d'efficacité des actions
- Politique de l'eau dans les politiques d'urbanisme aussi privilégié

Présentation de quelques dispositions sur le BV Rhône-Méditerranée :



**Commission Locale de l'Eau (CLE)
Comité de Suivi de la
Stratégie de Gestion des Zones Humides (CS-SGZH)**

**Compte rendu de la réunion du 7 mai 2021
à Port Leucate – 14h30**

- Adaptation au changement climatique : agir plus vite et plus fort et privilégier les actions "sans regret" telles la restauration des ZH ou la désimperméabilisation du sol. Les dispositions prévoient aussi le développement des démarches prospectives et des principes à respecter pour tout nouvel aménagement.
- Lutte contre les pollutions : réduire la pollution à la source, notamment travailler sur la pollution par temps de pluie : privilégier l'infiltration, compenser les surfaces imperméabilisées à 150 % (un peu comme ce qui se fait déjà sur les ZH).
- Préserver et restaurer les ZH : le SDAGE précise les modalités du Eviter/Réduire/Compenser avec une compensation de 200% des surfaces de ZH perdues.
- Concertation : le SDAGE préconise que la concertation fonctionne vraiment pour le bon fonctionnement des bassins en développant la participation citoyenne (associer usage, socio-éco etc.). Le rôle du SAGE est renforcé dans ces démarches en ouvrant également sur la participation citoyenne.

Sur le Littoral méditerranéen plusieurs mesures sont à retenir :

- renforcer la gouvernance
- réduire les apports polluants
- non dégradation des milieux et restauration des habitats altérés
- lutte contre les espèces invasives
- travailler sur l'érosion et la submersion marine

En ce qui concerne le programme de mesures, sur le BV de Salses-Leucate une seule mesure est inscrite car le milieu est en bon état. A noter que sur la globalité du bassin RM il y a plus de 6000 mesures identifiées.

3. Avis de la CLE

MM se tient à dispo des communes pour aider à analyser le document et aider à préparer leur avis. A noter que la consultation se fait par un questionnaire en ligne.

- **Avis de la CLE sur le projet de SDAGE RMC 2022-27 :**

De manière très synthétique il ressort que le SDAGE devrait être bénéfique pour le territoire et que la seule mesure du PDM pour Salses-Leucate est en lien avec la réduction des substances dangereuses pour l'eau. A ce titre il est proposé en première analyse un avis favorable avec une remarque sur la fragilité du bon état chimique de notre masse d'eau ainsi que de l'intérêt de travailler sur l'assainissement et l'agriculture.

L'Agence de l'Eau précise que la mesure proposée dans le PDM est notamment issue d'une campagne de recherche de substances dangereuses sur les STEP de Port-Leucate et Le Barcarès qui a montré quelques mauvais résultats (campagne RSDE 2019 dont les résultats peuvent être accessibles auprès police de l'eau ou AE ?). Cette mesure a donc été proposée pour inciter à travailler sur la réduction des substances à la source.

MM rappelle, en effet, que la lagune est en bon état mais le fait que l'état chimique soit bon n'est pas forcément durable, surtout qu'il n'y a pas de seuils pour les mélanges.

La question est soulevée pour demander à rajouter une mesure sur le monde agricole dans le PDM plutôt qu'une simple remarque ?

AE répond que s'il n'y a pas de risque avéré et démontré, on ne peut pas rajouter une mesure au PDM (or la lagune est en bon état). En revanche même si on ne peut pas proposer d'actions à rajouter au PDM, il reste pertinent que la CLE affiche sa vigilance sur l'état chimique (notamment sur l'effet cocktail).



**Commission Locale de l'Eau (CLE)
Comité de Suivi de la
Stratégie de Gestion des Zones Humides (CS-SGZH)**

**Compte rendu de la réunion du 7 mai 2021
à Port Leucate – 14h30**

Mme Roques (ECCLA) souhaite également ajouter quelques remarques générales sur le SDAGE :

- Quantité eau : accentuer l'information sur la gestion de l'eau potable auprès du grand public et des acteurs surtout d'un point de vue changement climatique sur un territoire qui accueille de plus en plus de monde.
- Qualité eau : localement l'étang est en bon état, en revanche il est regrettable que 2027 devienne l'échéance pour atteindre le bon état pour trop de masses d'eau. Plus d'ambition est demandée de façon globale sur les masses d'eau (68% de toutes les masses d'eau doivent être en bon état en 2027 mais cela risque encore d'être reculé).
- ERC : insister sur le "Eviter" de la séquence ERC.

MM propose de rajouter les trois éléments proposés à la formulation de l'avis favorable, sans demander de nouvelles mesures.

M. Alain Got fait procéder au vote de l'avis favorable avec remarques : adopté à l'unanimité.

- **Avis de la CLE sur le projet de PGRI 2022-27 :**

Le PGRI (Plan de Gestion des Risques Inondation) concerne notre territoire principalement à travers la thématique de la submersion marine. On reste toutefois moins concerné par le volume 2 qui traite des TRI (Territoire à Risques importants d'Inondation). De manière générale à travers ses objectifs et dispositions, le projet PGRI s'intéresse aux différents risques inondation et reprend les différents moyens de prévention de ces risques. Les conséquences prévisibles sur différents secteurs sont également bien appréhendées.

Un avis favorable pour le projet de PGRI 2022-27 est proposé.

M. Alain Got fait procéder au vote de l'avis favorable : adopté à l'unanimité.

- **Question de l'opportunité de réviser ou non le SAGE**

Le document de SAGE doit être révisé en cas de non-compatibilité avec le SDAGE ou sur demande des services de l'Etat. La question de sa révision peut également être posée tous les 6 ans à la CLE.

A ce jour le SAGE de l'étang de Salses-Leucate est bien compatible avec le SDAGE RMC. Une révision pourrait être l'occasion de réviser le périmètre du SAGE qui est légèrement différent du BV superficiel mais ce sont les mêmes communes. En outre, la question de la fusion est toujours en suspens, ce qui fera de toute façon évoluer le périmètre.

En conclusion la révision du SAGE aujourd'hui ne semble pas opportune.

M. Got précise que ce n'est pas la peine de réviser si personne ne le demande, alors qu'effectivement dans un an se repose la question de la fusion avec l'Agly.

M. Alain Got fait procéder au vote de la non-révision: adoptée à l'unanimité.

4. Stratégie de Gestion des Zones Humides (SGZH)

Plan de Gestion des Sagnes Opoul

Un bref rappel du contexte du plan de gestion est fait et notamment sur la gouvernance liant le propriétaire (Conservatoire du littoral), le gestionnaire (RIVAGE) et le gestionnaire opérationnel (la Fédération des



**Commission Locale de l'Eau (CLE)
Comité de Suivi de la
Stratégie de Gestion des Zones Humides (CS-SGZH)**

**Compte rendu de la réunion du 7 mai 2021
à Port Leucate – 14h30**

Chasseurs 66) ; c'est une première française que de ce type d'association soit mise en place sur une propriété du conservatoire et c'est un succès.

L'action majeure sur les sagnes d'Opoul est prévue pour l'automne/hiver 2021/2022, il s'agit de gestion hydraulique.

L'espèce à fort enjeu sur site est butor étoilé, il ne semble rester qu'un seul individu sur l'étang de Salses Leucate (écoutes 2021) il faut donc mettre en œuvre les actions nécessaires pour assurer son maintien.

En 2020, les recherches de financement ont été effectuées et en 2021, les premiers retours favorables sur les financements obtenus (Agence de l'Eau, Fédération Nationale des Chasseurs, Contrat N2000, Région Occitanie, CD66) pour plan de financement détaillé voir le diaporama joint à ce compte rendu.

Plan de Gestion de la mare d'Opoul

L'action phare de ce plan de gestion porte sur l'assainissement. Une étude sur le rejet by-pass de la station d'épuration est en cours et devrait aboutir d'ici peu.

Plan de Gestion de la dépression de Ventenac

Pas beaucoup de nouvelles actions juste mise en place d'une ganivelle pour un enjeu sécurité visiteurs mise en place par le SIVOM Corbières Méditerranée.

Plan de Gestion des mares de Port Leucate

Ce plan de gestion a permis à la maire de Leucate de réaliser la plus grande partie de la mise en œuvre des actions en mars 2020, on peut noter la mise en défens du site, la création d'un observatoire et d'indications pour informer le public sur les enjeux du site. Quelques opérations ont eu lieu début 2021 avec le lycée Martin Luther King (abri à chauve-souris, abris à reptiles, travaux de gestion courante, élimination d'espèces envahissantes).

Plan de Gestion de Communal de St Hippolyte

L'étude hydrologique a été rendue fin 2019, l'année 2020 a permis malgré le COVID de réaliser la concertation des acteurs et usager du site (5 groupes de travail, 3 COTECH) pour avancer dans la rédaction de ce plan de Gestion. La rédaction en cours pour un objectif de validation en 2021.

Une action anticipée à la validation du plan de gestion a consisté à réunir de nouveau le groupe de travail agriculture pour adéquation entre l'attribution de friches et les demandes de la part des agriculteurs

Notice de Gestion de la Coudalère

En 2020, l'effet du déconfinement a eu raison du succès de reproduction de la colonie de sternes sur ce site et aucun report sur d'autre site autour de l'étang

Deux arrêtés municipaux (le Barcarès et St Laurent de la Salanque) ont été pris pour assurer durablement la préservation de cette colonie ainsi qu'une modification du règlement du port pour préserver le site de ponte et l'intégrer dans l'arrêté du préfet maritime global des usages sur l'étang. La mise en défens a été réalisée le 3/5/2021.

Plan de Gestion des Dosses

Un point plus important est fait sur ce plan de gestion étant donné qu'il est en émergence et n'a pas été présenté au comité de suivi de la SGZH.

Le site est de priorité moyenne dans le cadre de la SGZH mais l'opportunité financière que représente le Plan de Relance a conduit le syndicat RIVAGE à se positionner sur le site.

Dans le cadre du plan de relance ; les projets doivent se faire entre 2021/2022 c'est pourquoi il apparaît urgent d'agir sur les actions évidentes en amont du diagnostic et en amont de la rédaction du Plan de Gestion.

PMMCU prendra à son compte la maîtrise d'ouvrage sur la gestion de la fréquentation pour éviter le piétinement ou le stationnement en milieu naturel. Mieux canaliser les visiteurs permet une amélioration du fonctionnement général du site.



**Commission Locale de l'Eau (CLE)
Comité de Suivi de la
Stratégie de Gestion des Zones Humides (CS-SGZH)**

**Compte rendu de la réunion du 7 mai 2021
à Port Leucate – 14h30**

RIVAGE assurera pour sa part la renaturation du site et les études préalables au plan de gestion, le delphinarium ne pourra pas être déconstruit dans le cadre de ce plan de relance mais restera une action à réaliser le cadre du plan de gestion.

Action Transversale Urbanisme

Le syndicat RIVAGE poursuit son action de conseil sur la prise en compte des zones humides et plus largement des enjeux environnementaux dans les documents d'urbanisme.

Perpignan Métropole est actuellement en train de réaliser le PLUi des communes représentées avec pour objectif l'homogénéisation des politiques urbaines à l'échelle de la métropole, RIVAGE accompagne PMMCU pour la bonne prise en compte des aspects milieux naturels dans ce cadre.

Action Transversale déchets en milieu naturel

Un nouveau diagnostic a été réalisé par les étudiants de la licence GADER de Perpignan en 2021.

Et les pièges photos acquis en 2020 sont déployés sur les sites sensibles.

Action Transversale Ragondins

Cette action n'est pas réalisée par le syndicat RIVAGE. L'effet COVID a induit une diminution du piégeage et donc une baisse du nombre de ragondins tués ; mais les jours seront reportés.

Communication et Sensibilisation

La poursuite et l'amélioration des actions de communication est assuré (bulletin de l'étang, sensibilisation scolaires/universitaires, Maison étang, Facebook etc...).

5. Echanges et Conclusion

Question sur le centre d'enfouissement d'amiante du Fourat : Mme Banet (Saint-Hippolyte) rappelle la situation préoccupante de casiers d'amiante mal entretenus et en contact avec la nappe et la volonté d'extension soutenue par la préfecture. Elle souhaiterait que la CLE et les communes fassent remonter leur inquiétude.

M. Got : en principe la CLE doit être consultée pour donner un avis et il ne s'impose pas à un arrêté Préfectoral.

MM : propose de profiter de cette occasion pour organiser une commission CLE avec le SAGE des nappes du Roussillon sur la gestion qualité et quantité.

Question portant sur les piscicultures : L'association ECCLA s'interroge sur l'éventuelle modification de l'arrêté préfectoral cadrant les rejets des piscicultures. JeanAlexis NOEL répond que l'arrêté n'a pas changé mais les pratiques ont changé et sont plus vertueuses aujourd'hui en termes de rejets.

Question portant sur l'impact du COVID sur la fréquentation des espaces naturels : Aucun impact majeur n'a été constaté en 2020, excepté sur les îlots de la Coudalère où une fréquentation ponctuelle a sans doute conduit à l'échec de la colonie de sternes naines.

Les Sèches de St Laurent de la Salanque ont également été prises d'assaut au déconfinement du printemps.

Sur la Caramoun et la presqu'île des naturalistes de Port Leucate plus de stationnent camping en nuit ou en soirée. Mais aucune dégradation massive n'a pas été mesurée comme ça a pu être le cas sur d'autres espaces naturels côtiers d'Occitanie.

Questions portant sur les mesures compensatoires : Le triptyque « Eviter / Réduire / Compenser » est brièvement rappelé. Il est souligner qu'il est important de privilégier l'évitement car d'un point de vue espaces naturels, une compensation n'est jamais positive et d'un point de vue aménagement, il s'agit souvent d'une



**Commission Locale de l'Eau (CLE)
Comité de Suivi de la
Stratégie de Gestion des Zones Humides (CS-SGZH)**

**Compte rendu de la réunion du 7 mai 2021
à Port Leucate – 14h30**

démarche longue et onéreuse. Il est important d'intégrer les enjeux environnementaux le plus en amont du projet ce qui évite des situations de blocage par la suite.

Un petit point sur la mesure compensatoire de la zone de Brigantins qui a conduit à un décroutage et décaissement d'un ilot avec pour objectif récréation de pré-salé méditerranéen avec suivi sur 15 ans

Questions portant sur l'urbanisation à proximité de mares de Port-Leucate : La Mairie de treilles pose la question sur l'éventuel impact de la construction et effet de l'affluence liée au McDonald sur la mare. La mairie de Leucate a mis en œuvre les moyens nécessaires pour la préservation de cette zone humide urbaine à forts enjeux. (Ganivelles et merlon sableux). La crainte initiale de comblement de la mare n'avait plus lieu d'être. La fréquentation et l'ombre générée par le bâtiment d'habitation du Barcarès sur la mare restent des préoccupations.

Aucune autre remarque n'est formulée

Monsieur GOT remercie les participants de leur implication et clôture la séance en rappelant l'importance de poursuivre la concertation dans le cadre de ces deux démarches.

Le syndicat RIVAGE Salses-Leucate, reste à la disposition de tous les participants pour tout renseignement complémentaire.

La séance est levée.

GOT Alain,
Vice-Président du Syndicat RIVAGE





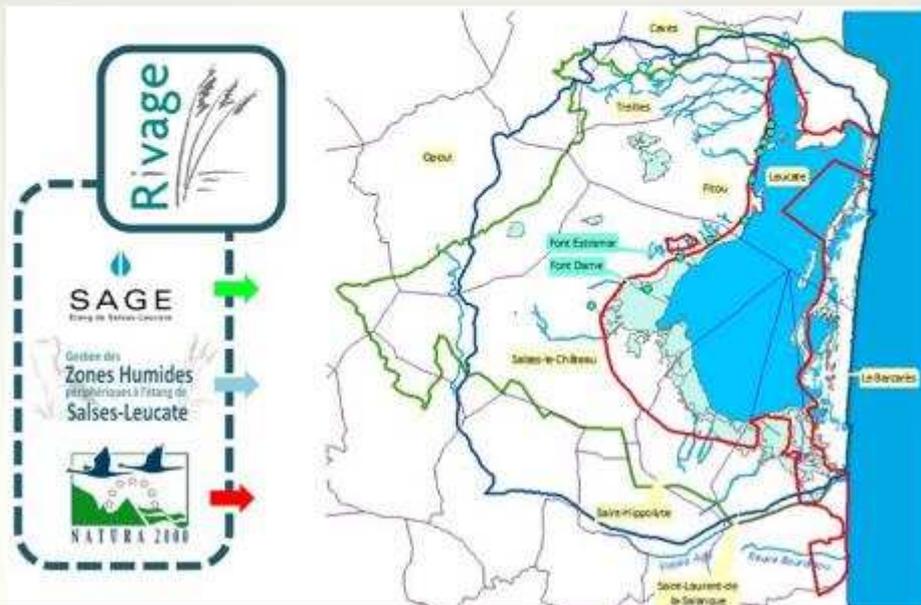
REUNION BILAN & PERSPECTIVES SAGE, SGZH

7 mai 2021 / Port Leucate



CONTEXTE

- Bilan annuel pour chacune des démarches
- Optimisation du temps disponible > une réunion commune bilan/perspectives



Sommaire

- I. SAGE : Bilan d'activité et Programme d'action
- II. Présentation du SDAGE RMC 2022-27 (AE)
- III. Avis de CLE
- IV. SGZH : Bilan d'activité et Programme d'action
- V. Actualités et Questions diverses



SAGE Étang de Salses-Leucate

Étang de Salses-Leucate

Tableau de bord 2020

	2016	2017	2018	2019	2020	Bilan
Actions non démarrées	38	21	11	6	4	↘
Démarches possibles lancées	29	21	10	7	6	↘
Actions en cours de réalisation	55	67	64	64	51	↘
Actions terminées	14	20	37	47	57	↗
Actions annuelles terminées	33	40	44	44	49	↗
Nb Actions abandonnées	2	2	5	3	4	↗
Nb Actions	171	171	171	171	171	

- **I.** Garantir une qualité de l'étang à la hauteur des exigences des activités traditionnelles et des objectifs de bon état DCE
- **II.** Protéger la qualité des eaux souterraines et définir les conditions de leur exploitation
- **III.** Préserver la valeur patrimoniale des zones humides et des espaces naturels remarquables
- **IV.** Poursuivre la gestion concertée locale et assurer un partage de l'espace équilibré entre tous les usages
- **V.** Intégrer la fonctionnalité des milieux dans la prévention des risques littoraux

Tableau de bord 2020

2020	1. Qualité milieu	2. Ressource Eau	3. ZH et biodiv	4. Gestion Usages	5. Risques	Bilan
Actions non démarrées	2	1	1			4
Démarches possibles lancées	4		2			6
Actions en cours de réalisation	26	5	9	9	2	51
Actions terminées	14	4	37	2		57
Actions annuelles terminées	23	8	14	4		49
Nb Actions abandonnées	1		1	2		4
Nb Actions	70	18	64	17	2	171

- **4 catégories :**
 - Concertation-planification
 - Acquisition des connaissances
 - Amélioration qualité des masses d'eau
 - Sensibilisation

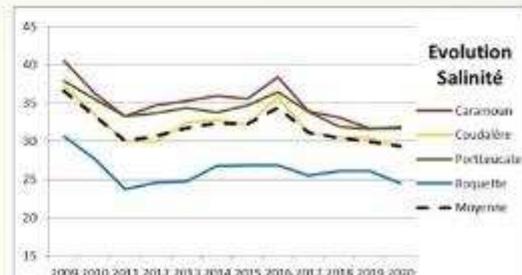
1. PLANIFICATION/CONCERTATION

- **Renouvellement CLE : AP 27 janvier 2021**
arrêté de modification suite aux élections
- 6 consultations de la CLE :
 - 5 consultations : Avis techniques - étude scientifique, AOT et travaux de réparation
 - 1 avis : DIG Agly
- 2021 : commissions CLE



2. AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES

- **Suivis paramètres physique EAU**
 - 2020 plus chaude (températures nocturnes) et moins salée que 2019
- **Macrophytes 2020**
 - 2020 mieux que 2019
 - Pas de différences significatives entre automne et printemps
 - Impact limité des STEP. Fitou la plus favorable
- **Herbiers 2020**
 - Régression des limites par rapport à 2019 (printemps pluvieux)
 - Amélioration globale par rapport à 2010
- **REMI – REPHY**
 - Remi : 1 fermeture
 - Rephy : huitres ok depuis 3 ans
 - 3ème année de suivis précoces



3. ACTIONS QUALITE DE L'EAU

● **Maîtriser les apports directs**

- Schémas directeurs Assainissement (et pluvial)
 - Fitou : finalisé, mais travaux stand-by
 - Le Barcarès : études AVP
 - Opoul : complément rejet bypass
 - St Laurent : pré-diagnostic et CCTP

- Schémas directeurs Pluvial
 - St Hippolyte : travaux en cours

3. ACTIONS QUALITE DE L'EAU

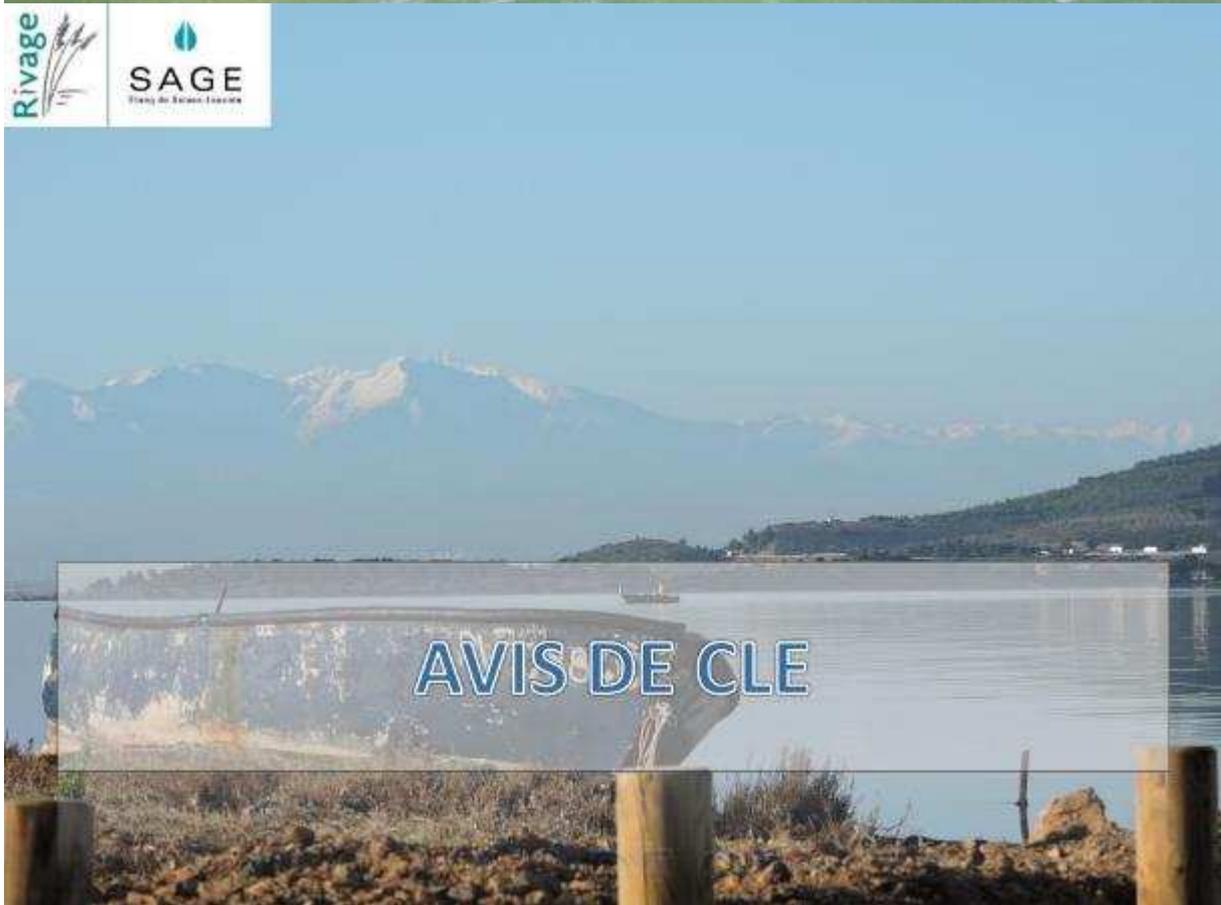
● **Maîtriser les apports diffus**

- Vert demain (PAPPH)
- PAEC (PSE)
- AIRES de remplissage
- DIG (SMBVA)





SDAGE RMC 2022-2027



AVIS DE CLE

1. AVIS DE CLE

- **Projet SDAGE RM 2022-27**
 - Orientations identiques à 2016-21 et pertinentes
 - Remarques sur PdM + autres ?
 - Avis favorable ?

- **Projet de PGRI RM 2022-27**
 - Remarques de la CLE ?
 - Avis favorable ?

2. RÉVISION DU SAGE

- **CONDITIONS à remplir**
 - Demande des Services de l'État
 - Code de l'environnement : question à poser tous les 6 ans
 - Compatibilité avec le SDAGE 2022-27 (enjeux, ZH et N2000)

- **Autres remarques**
 - Périmètre un peu différent du BV (mais même communes)
 - Longueur de procédures

- **Proposition**
 - Continuer sur l'existant ?



Stratégie de Gestion des zones humides

DES ZONES HUMIDES

4. ZONES HUMIDES ET ESPACES NATURELS

- Plans de Gestion
(entrée territoriale)



- Actions Transversales (entrée thématique)



➤ Volet III du 3^{ème} Contrat d'étang

4. ZONES HUMIDES ET ESPACES NATURELS

• Plan de Gestion des Sagnes d'Opoul

2020

Recherche de financements
Mise en œuvre du plan de gestion

2021

Attente des retours de conventions
Lancement des travaux
Pose de piezomètres & sondes
Travaux hydrauliques et ouverture de milieux
Suivis ornitho (Butor/STOC/baguage)



Priorité
exceptionnelle
pour la SGZH



Action CE3
IIIA1



 65 600 € + 60% CDM zones humides

 Ecocontribution FNC 28 100 €

 Contrat N2000: 13 000 €

 8 200 €

 8 200 €



4. ZONES HUMIDES ET ESPACES NATURELS

• Plan de Gestion de la Mare d'Opoul



Petits travaux sur le réseau, STEP > SDAP
Etude en cours pour les travaux sur la STEP et réseaux



Priorité
exceptionnelle
pour la SGZH



Action CE3
IIIA4



• Plan de Gestion de la Dépression de Ventenac

Mise en œuvre du plan de gestion (animations/aménagements)



Priorité forte
pour la SGZH

Action CE3
IIIA5



4. ZONES HUMIDES ET ESPACES NATURELS

Action CE3
IIIA7

• Plan de Gestion des mares de Port-Leucate

2020 Mise en œuvre du plan de gestion Inauguration début

2021 chantier espèces envahissantes, abri a chauves souris/reptile



Priorité forte
pour la SGZH

Ville de Leucate	31%	4902 €
Département de l'Aude	30%	4709 €
Région Occitanie	20%	3140 €
Agence de l'Eau	19%	2947 €
		15 698€



4. ZONES HUMIDES ET ESPACES NATURELS

• Plan de Gestion « El Comunal »

Action CE3
IIIA9

2020

Rédaction du plan de gestion et réunions de concertation

- 14/05/2020 COTECH
- 18/06/2020 GW Agriculture
- 25/06/2020 GW Tourisme
- 09/07/2020 GW Vacants
- 24/09/2020 GW Police
- 01/10/2020 GW Chasse
- 27/11/2020 COTECH Scénario/Objectifs/Actions
- 17/12/2020 COTECH Actions

2021

Validation du plan de gestion et mise en œuvre

- 12/03/2021 GW Agriculture (action anticipée)



Priorité forte
pour la SGZH



4. ZONES HUMIDES ET ESPACES NATURELS

• Gestion de la Coudalère

2020

Rénovation du matériel de mise en défens
Poursuite de la sensibilisation
mise en défens 14/05/2020 au 13/08/2020

Échec de la reproduction !

2021

Deux Arrêtés municipaux et modification du règlement du Port

Poursuite de la sensibilisation

mise en défens 03/05/2020 au ?

Réflexion sur l'amélioration du dispositif



Priorité moyenne pour la SGZH



4. ZONES HUMIDES ET ESPACES NATURELS

• Plan de Gestion : Les Dosses



Priorité moyenne pour la SGZH



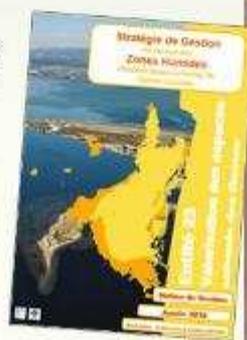
80% du projet soutenu par l'Etat
Dans le cadre du plan de relance



Gestion de la fréquentation
(environ 62 000 €)



Renaturation et études
préalables au plan de gestion
(environ 74 000 €)



4. ZONES HUMIDES ET ESPACES NATURELS

• Plan de Gestion : Les Dosses



4. ZONES HUMIDES ET ESPACES NATURELS

• Plan de Gestion en émergence: Embouchure de l'Agly

Réflexion à échelle de la sous entité fonctionnelle



Priorité forte pour la SGZH



4. ZONES HUMIDES ET ESPACES NATURELS

• AT Ragondins

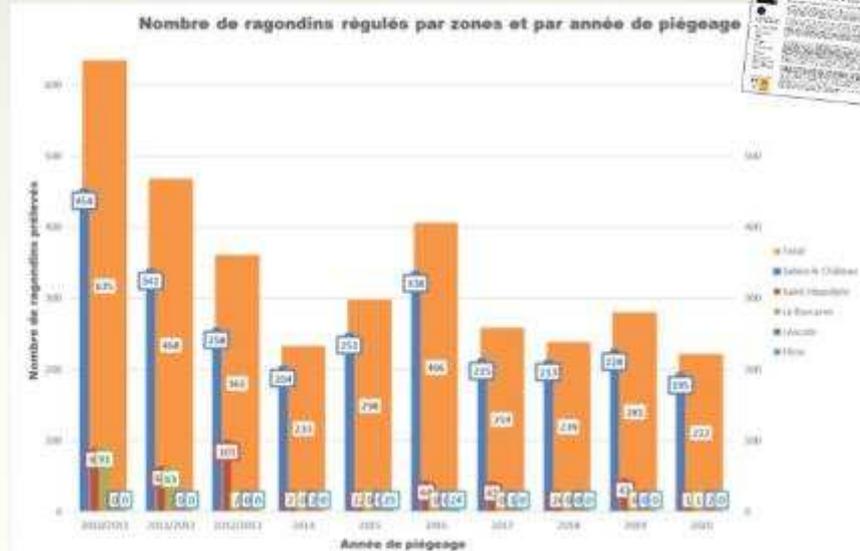
2020

Nouveau marché (emporté par la FDC66)
222 ragondins soit 59 de moins qu'en 2019 (COVID)
44 sur la pisciculture de FontDame

2021

Poursuite du marché, piégeage en cours

Action CE3
IIA 10



4. ZONES HUMIDES ET ESPACES NATURELS

• AT Maitrise foncière & Urbanisme



Aude

Fitou PLU (En cours)
Leucate PLU (En cours)

Pyrénées-Orientales

Barcarès (Arrêté) PLUi (Initié)
St Laurent (Arrêté) PLUi (Initié)
Salses le Château (Arrêté)
Opoul-Périllos PLUi (Initié)
St Hippolyte PLUi (Initié)

4. ZONES HUMIDES ET ESPACES NATURELS

• AT Dépôts sauvages

Action CE3
IIIA 11

Zones d'études du projet tutoré RIVAGE 2021



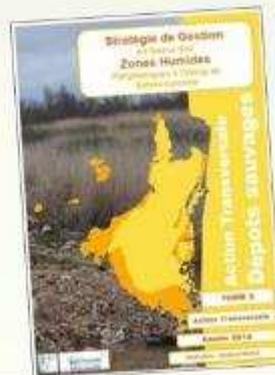
2020

Pièges photos sur les zones les plus problématiques

2021

Inventaires sur le sud de l'étang

Transmission des points pour extraction



4. ZONES HUMIDES ET ESPACES NATURELS

• La Stratégie de Gestion des Zones Humides en ligne



Tous les Plans de Gestion
Toutes les Actions Transversales
Un portail cartographique
Des photosphères de chaque site



Merci de votre attention



Le projet de SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027

7 mai 2021

LE SDAGE : plan de gestion de la directive cadre sur l'eau (DCE)



Élaboré et adopté par le comité de bassin

Les orientations fondamentales et dispositions

- La politique du bassin pour l'eau et les milieux aquatiques
- Une portée juridique vis-à-vis des décisions administratives et documents de planification dans les domaines de l'eau et de l'urbanisme

Des objectifs pour toutes les masses d'eau

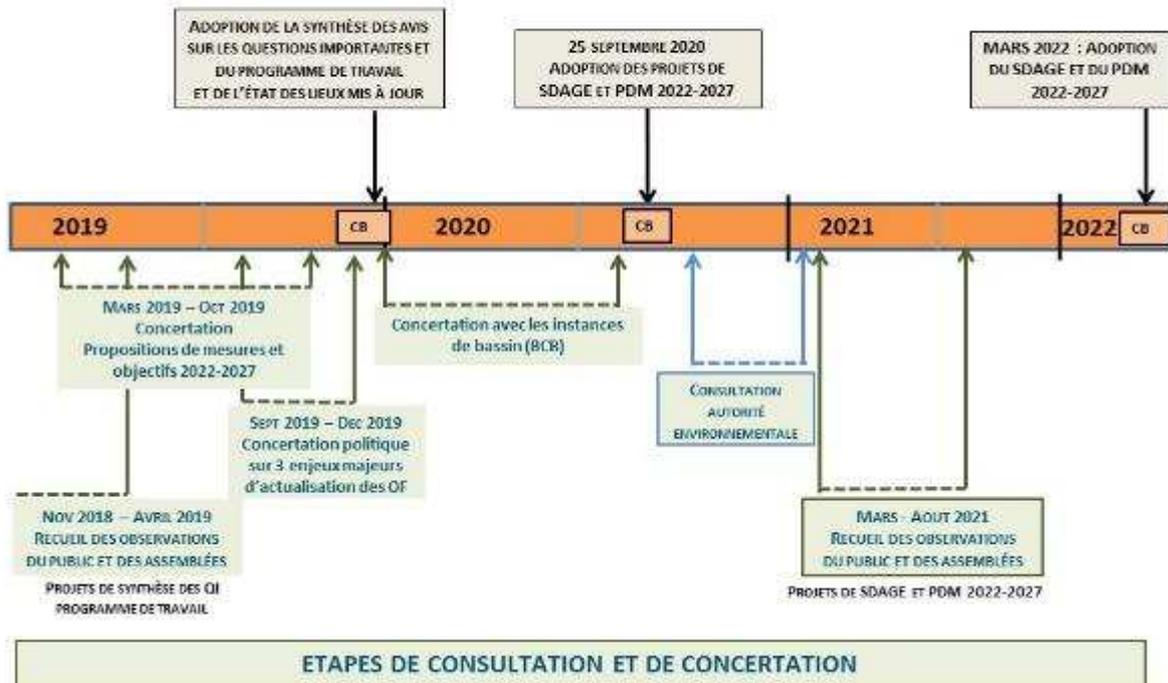
- Rivières
- Plans d'eau
- Eaux souterraines
- Lagunes
- Zones côtières

LE PDM :
Un plan d'actions
concrètes pour
atteindre les objectifs
fixés par le SDAGE

2022-2027 :
**3^{ème} cycle de gestion
de la DCE**

 **Objectif de bon état des eaux**

Le processus d'élaboration du SDAGE et du PDM 2022-2027



3

Actualisation des orientations fondamentales du projet de SDAGE 2022-2027

- **Orientations fondamentales et dispositions du SDAGE 2016-2021 toujours d'actualité et appropriées par les acteurs :**
 - Poursuite de leur mise en œuvre sur 2022-2027
 - Actualisation technique par les services
- **Actualisation ciblée sur 3 enjeux majeurs** identifiés par le Comité de bassin, objets d'une concertation politique à l'automne 2019 :
 - **Gestion équilibrée de la ressource** en eau dans le contexte de **changement climatique**
 - **Lutte contre les pollutions par les substances dangereuses**
 - **Restauration des cours d'eau**, en lien avec la **réduction de l'aléa d'inondation**
- **Complétée par la prise en compte des avis reçus dans le cadre des consultations sur les questions importantes**

4

Les principales évolutions du projet de SDAGE 2022-2027

- Renforcer l'**adaptation au changement climatique**
- Renforcer la **concertation** et la **gouvernance locale** de l'eau
- Après un passage à l'action avec le SDAGE 2016-2021, rechercher une plus grande **efficacité pour l'atteinte du bon état** :
 - **Approches intégrées**, privilégiant des actions coût/efficaces (milieux/substances)
 - Suivi/évaluation des plans d'actions (captages prioritaires / PGRE)
- Renforcer et faciliter la **prise en compte** des objectifs de la **politique de l'eau** dans **les projets et l'aménagement du territoire**



Des évolutions à intégrer aux **SAGE**, dont la **portée est à renforcer**

L'adaptation au changement climatique plus que jamais d'actualité



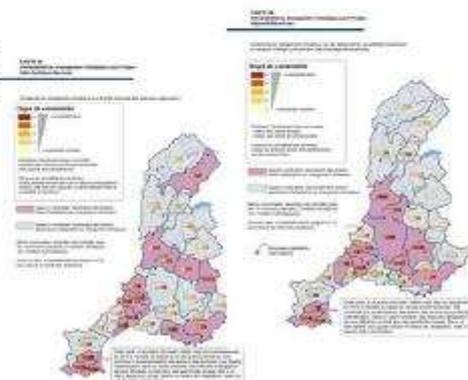
- Objet de l'orientation fondamentale n°0 (OF0) et décliné dans l'ensemble du SDAGE

- Référence au **plan de bassin d'adaptation au changement climatique**

➡ **Agir plus vite et plus fort**, en privilégiant les actions « **sans regret** » (économies d'eau, désimperméabilisation des sols, solutions fondées sur la nature...)



- **Développement de la prospective** (ressource / usages) dans un cadre concerté pour éclairer les décisions sur les solutions d'adaptation



- **Principes à respecter** pour le recours aux aménagements nouveaux

Qualité de l'eau (OF5) : des efforts à poursuivre...



- ...en matière de **lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle** : privilégier la réduction à la source, les solutions les plus coûts-efficaces...



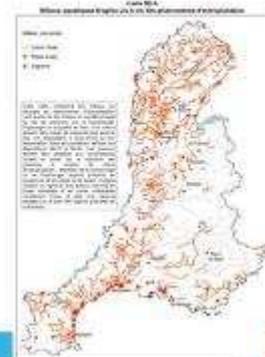
- la réduction des **pollutions par temps de pluie**

Eviter, réduire et compenser l'imperméabilisation des sols
(priorité à l'infiltration, objectif cible de compensation à hauteur de 150% de la nouvelle surface imperméabilisée)

SAGE

- ...et en matière de **lutte contre l'eutrophisation** des milieux aquatiques : non dégradation, restauration en agissant à l'échelle du bassin versant sur l'ensemble des pressions, flux admissibles, valeurs guides de concentration en phosphates

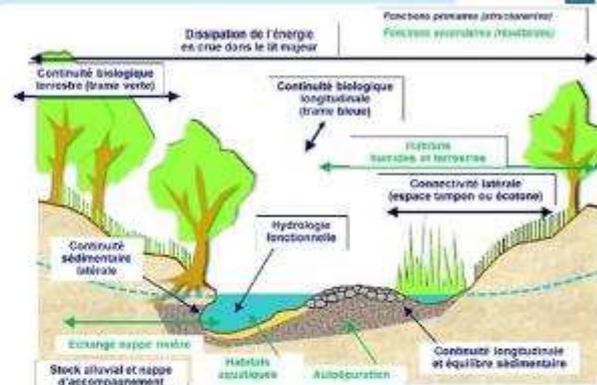
SAGE



Préserver et restaurer les milieux aquatiques, les zones humides et la biodiversité (OF6) :



- Prendre en compte l'**ensemble des composantes des milieux** et leurs interactions
 - o pour **cibler et prioriser** les actions
 - o **via des stratégies de restauration concertées** à l'échelle des bassins versants



- Développer les **plans de gestion stratégique des zones humides**
- Intégrer **des objectifs, dispositions et règles** pour la préservation des zones humides

- Précisions sur la mise en œuvre de la **séquence Eviter-Réduire-Compenser**
- Toujours la **valeur guide de compensation de 200%** de la surface de ZH perdue
- Gérer les espèces exotiques envahissantes

La concertation : une démarche indispensable (OF3 et 4)

- **Mettre en place et assurer le bon fonctionnement d'une instance de concertation multi-acteurs** sur l'ensemble des BV
- Développer les études sociales et la **participation citoyenne**, élargir la concertation
- **Associer** en particulier **les usagers** et prendre en compte les **enjeux économiques**



SAGE

➡ Mener des analyses économiques dans le cadre des programmes et projets

➤ **Renforcer le rôle des SAGE** dans la mise en œuvre du SDAGE

➡ Asseoir des dispositions et **des règles** adaptées et concertées localement, déclinant les priorités du SDAGE



Préserver le littoral méditerranéen

- Le milieu marin ➡ une **thématique transversale**
- **4 axes prioritaires** identifiés :



- Le **renforcement de la gouvernance locale** de l'eau pour assurer une gestion intégrée des enjeux littoraux et marins
- La **réduction des apports polluants à la mer** pour répondre notamment aux enjeux de contamination de la chaîne trophique
- La **non dégradation** du milieu marin (habitats, espèces...) et la **restauration** écologique des habitats dégradés
- La **sécurité** des populations face aux risques de **submersions** et la gestion des risques d'**érosion**

Des objectifs déterminés à partir :

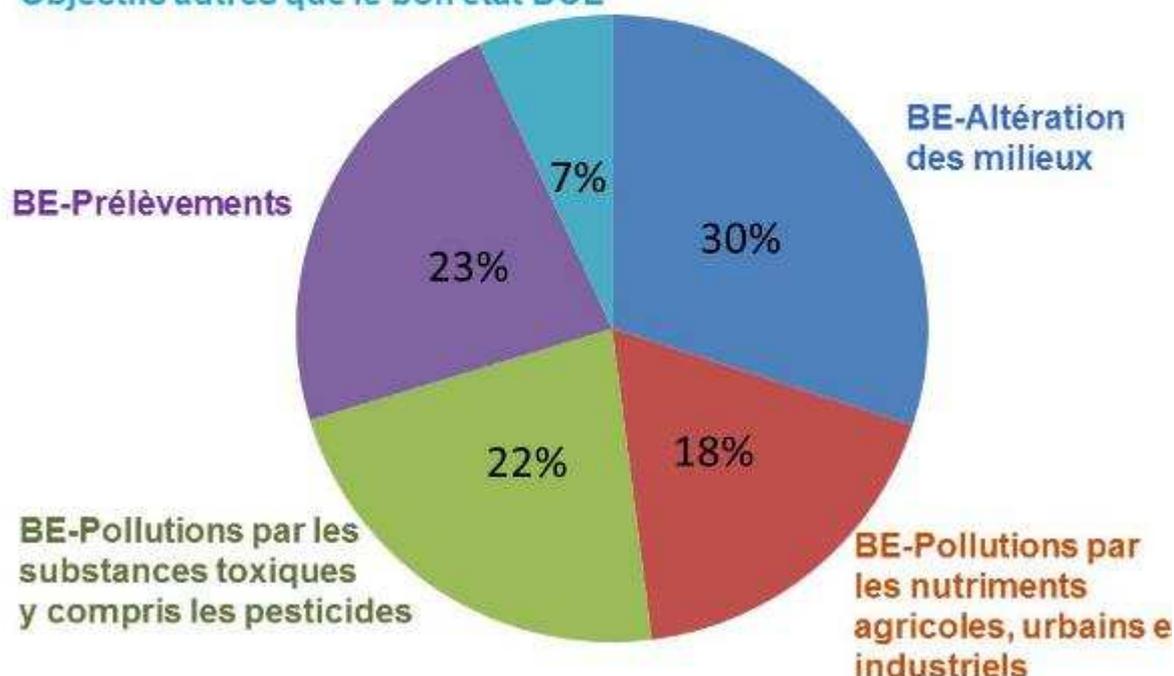
- de **l'état des masses d'eau** évalué dans l'état des lieux 2019 (actualisation marginale en 2020)
- de **l'évaluation faite par les acteurs locaux** lors des réunions PDM, **de la suffisance des mesures pour réduire l'impact des pressions** à l'origine d'un risque de non atteinte du bon état en 2027
- d'**ajustements réalisés au niveau du bassin pour aboutir à un objectif** de bon état écologique des eaux de surface en 2027 **cohérent avec l'ambition nationale**

ZOOM OCCITANIE - 1373 MESURES

11



Objectifs autres que le bon état DCE



12

→ L'état écologique constitue un indicateur pertinent sur le long terme pour donner le cap

→ mais il ne permet pas de guider l'action à court terme (trop forte inertie)

- ➔ Principe d'action : **réduire les impacts des pressions**
- pour **restaurer** le bon état à terme
 - **ET ne pas dégrader** l'état là où il est bon.

- ➔ La mise en œuvre du SDAGE et du PDM permet de **contenir les impacts de la hausse des pressions**
(+ 200 000 hab. de 2015 à 2018, 20 000 ha artificialisés en 6 ans, développement économique)

CONSULTATION : QUELS ENJEUX ?

EN
JEU
R

Avec les assemblées et les partenaires institutionnels...

- Valider le choix des **mesures** proposées à l'issues des réunions locales pour atteindre le **bon état DCE**
- Valider l'**échéance** à laquelle la **pression** entrainant un RNABE sera significativement réduite : 2027 ou au-delà

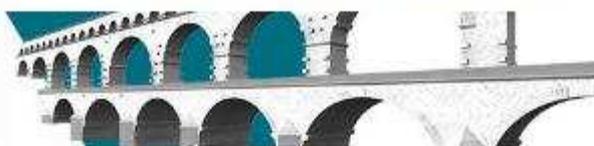
Accès à tous les documents : www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr

- plaquette, synthétique et communicante, qui synthétise l'ambition et les grandes orientations du projet de SDAGE :
 - https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/sites/siem/files/content/2021-02/20210212_Plaquette_consultation_projets_SDAGE-PDM.pdf
- Consultation dématérialisée sur site dédié jusqu'au 30 juin pour les assemblées et au 1^{er} septembre pour le public.
- Outil Carto :
 - https://eaurmc.lizmap.com/sle-rhone-mediterranee/index.php/view/map/?repository=consultations&project=Consult_PdM_2022_2027

MODE
D'EMPLOI



SYSTÈME D'INFORMATION SUR L'EAU
DANS LE BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE



GEDEDON

LimeSurvey

Merci de votre attention !

UN COÛT DU PROJET DE PDM 2022-2027 DANS LA CONTINUITÉ DE LA DYNAMIQUE ACTUELLE

Cout estimé à ~ 3 milliards d'euros,
soit 506 M€ / an...

... dans la continuité des dépenses
actuelles liées au PDM 2016-2021...

- 487 M€ / an en moyenne constaté
entre 2016-2021



... représentant environ 8,7% des dépenses courantes dans
le domaine de l'eau (5,8 milliards d'euros / an)

- Les dispositifs financiers existants (agence de l'eau, CR, CD, Europe) représentent ~ 660 M€ / an

L'ETAT DES MASSES D'EAU

La notion de masse d'eau : un état homogène, un objectif



Découpage des réseaux hydrographiques en MASSES D'EAU

- ⇒ Appartenance à un **TYPE** (selon l'hydroécocorégion et/ ou la taille du cours d'eau)
- ⇒ Présence d'une **PRESSION** humaine **MAJEURE** (barrage, rejets de grosse agglomération, ...)

2 638 ME « cours d'eau »
en Rhône-Méditerranée

L'ETAT DES MASSES D'EAU



Comment est – il évalué ? Exemple des cours d'eau

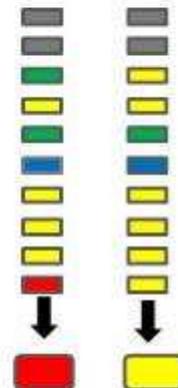
Pour les masses d'eau surveillées :

6 éléments de **qualité physicochimique et polluants spécifiques de l'état écologique**

Etat écologique
= état du (ou des) élément(s) de qualité le(s) plus déclassant(s)

4 éléments de **qualité biologique**

Tous les éléments de qualité doivent être en bon état pour que la masse d'eau soit en bon état



Pour les masses d'eau non surveillées

Modélisation de l'état écologique le plus probable au regard des pressions qui s'exercent sur la masse d'eau et au vu des masses d'eau surveillées comparables (modèle établi sur la base des relations pressions-état écologique observées sur les masses d'eau surveillées)

L'ETAT DES MASSES D'EAU



➤ La part des masses d'eau en **bon état est plutôt stable**



➤ **Mais, sur le long terme, une réelle amélioration** des éléments de qualité constitutifs de l'état écologique

